ADPPM - BP 80513 33164 LA TESTE CEDEX - adppmpyla@gmail.com Site Internet : adppm-asso.fr N° 41 - Janvier 2019





2019 sera une année notable pour l'ADPPM, puisqu'elle marque les 50 ans d'existence de notre association.

Depuis 1969, l'ADDPM est restée fidèle aux valeurs du Pyla en défendant avec opiniâtreté l'identité de notre quartier :

- une station familiale au bord de la mer et dans la forêt, constituée de villas sous les pins, fidèles pour la plupart au style « bascolandais », situées sur des terrains arborés et séparés par des clôtures basses soulignant l'inscription dans le paysage forestier,
- un art de vivre où convivialité rime avec respect de l'intimité et de la tranquillité de chacun, et la connaissance et le partage des richesses naturelles exceptionnelles de notre environnement <u>pylatais</u>: la forêt, les belles villas, la Dune, le plan d'eau, les plages, le Banc <u>d'Arquin...</u> à découvrir en famille ou entre amis sur les plages, les chemins forestiers, les pistes cyclables, ou sur l'eau.

La défense de ces valeurs ne va pas sans imposer aux <u>Pylatais</u> quelques devoirs. Il appartient à chacun de respecter chez lui les caractéristiques architecturales et paysagères de notre environnement si particulier. Comme le disait Jacques Rigaud, chaque <u>Pylatais</u> est dépositaire d'une parcelle de forêt.

L'année écoulée a vu avancer quelques gros dossiers.

L'urbanisme reste notre première préoccupation. Le projet du nouveau PLU de La Teste comporte de nombreux éléments positifs qui contribuent à la sauvegarde de l'identité du Pyla, et sont les fruits notamment du dialogue qui s'est instauré entre notre association et la mairie depuis plusieurs année. Citons par exemple le classement de la forêt de Laurey-Pissens en espace naturel et les mesures visant à limiter la densification et à sauvegarder la végétation dans les espaces urbanisés, malgré le contexte permissif de la loi ALUR.

Toutefois, ce projet de PLU nous était apparu inacceptable pour la zone du Vieux Pilat, une zone de 20 ha, jusqu'à présent classée en 2AU (zone naturelle pouvant être urbanisée à l'avenir) et qui devenait 1AU, zone constructible immédiatement. Le projet pour la partie Nord (lotissement traditionnel et logement social) présentait des risques de densification importants, avec les problèmes attenants d'accès et de circulation. Les équipements touristiques de la partie Sud

Les equipements touristiques de la partie Sud n'étaient pas encore définis mais ouvraient la porte à des interprétations alarmantes : création d'un parking de délestage pour la Grande Dune, relocalisation de campings...

../..